

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU 19 FEVRIER 2019**

L'an deux mil dix-neuf,

Le mardi 19 février 2019,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

Délibération n°: DL 7/2019

Objet : Demande de subvention auprès de la région Ile de France : mise en place de la collecte sélective des biodéchets (déchets alimentaires)

- M. AMBROISE (titulaire - CPS)
- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- M. BARSANTI (titulaire - CPS)
- M. BERNARD (titulaire - CPS)
- Mme BERT (Suppléante - CPS)
- M. BINICK (titulaire - CCHVC)
- M. BLIN (titulaire - CPS)
- M. BOYER (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- Mme DARMON Monique (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- Mme LECLERCQ (titulaire- CPS)
- M. OSSENI (titulaire - CPS)
- M. MARTIN (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. SFERRAZZA (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VALENTIN (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- Mme VON EUW (titulaire - CCHVC)

Absents excusés :

M. ADRAS (titulaire - CPS) ; M. BONNET (titulaire - CPS) ; M. BOUAZZAOUI (titulaire - CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS) ; M. DA SILVA (titulaire - CPS) ; M. DEBRAS (titulaire - CPS) Mme GELOT (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme LINDECKER (titulaire - CPS) ; Mme MORCH (titulaire - CPS) ; M. PAGE (titulaire - CPS) ; M. PANCIATICI (titulaire - CPS) ; M. PELLETANT (titulaire - CPS) ; M. PONS (titulaire - CPS) ; M. ROS (titulaire- CPS) ; - Mme VIALA (titulaire - CPS) - M. VIVIEN (titulaire - CPS) ; Mme WICHEREK-JOLY (titulaire - CPS)

DATE DE CONVOCATION

Le 13/02/2019

EN EXERCICE : 41
PRESENTS : 22
VOTANTS : 22

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Rémi BOYER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération DL7/2019**Demande de subvention auprès de la Région Ile de France : mise en place de la collecte sélective des biodéchets (déchets alimentaires)****Le Comité Syndical,**

Vu la Circulaire du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, en date du 10 janvier 2012, relative aux modalités d'application de l'obligation de tri à la source des biodéchets par les gros producteurs (article L 541-21-1 du code de l'environnement).

Vu la mesure 23 de la feuille de route pour l'économie circulaire présentée le 23 avril 2018 et le Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire signé avec l'ADEME.

Vu les statuts du SIOM.

Vu l'étude sur la mise en place d'un service de pré-collecte, collecte et valorisation des biodéchets (restes alimentaires) réalisée en 2016.

Vu la note de présentation.

Considérant la compétence du SIOM en matière de collecte et de traitement des biodéchets, conformément à ses statuts.

Considérant la possibilité pour le SIOM de réduire les tonnages d'ordures ménagères et de valoriser les biodéchets en méthanisation, par la mise en place d'une collecte sélective des biodéchets.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet portant sur la mise en place d'un service de pré-collecte, collecte et traitement des biodéchets (déchets alimentaires) à destination des producteurs de plus de 10 tonnes par an du territoire du SIOM,
- **Sollicite** le concours financier du Conseil Régional au taux maximal,
- **Autorise** le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France et à signer tout document s'y rapportant,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget en section fonctionnement et investissement.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : **25 FEV. 2019**

Affichée le : **26 FEV. 2019**

SYNDICAT MIXTE
DES ORDURES MENAGERES
DE LA VALLEE DE CHEVREUSE

Chemin Départemental 118
91978 COURTABŒUF Cedex
Tél. : 01 64 53 30 00 - Fax : 01 64 53 30 09
SIRET : 20006232100019 - CODE APE : 3811Z

www.siom.fr



**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION
PAR LA PREFECTURE**

Organisme : **SIOM de la vallée de Chevreuse**

Utilisateur : **Branchut Hervé**

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL7_2019
Date de la décision:	2019-02-19 00:00:00+01
Objet:	Demande de subvention auprès de la Région Ile de France : mise en place de la collecte sélective des biodéchets (déchets alimentaires)
Classification matières/sous-matières:	7.5
Identifiant unique:	091-200062321-20190219-DL7_2019-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20190219-DL7_2019-DE-1-1_0.xml	text/xml	1079
nom original: dl 7.pdf	application/pdf	768774
nom de métier: 70_DE-091-200062321-20190219-DL7_2019-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	768774
nom original: note présentation DL 6, 7 et 8.pdf	application/pdf	73729
nom de métier: 70_DE-091-200062321-20190219-DL7_2019-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	73729

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	25 février 2019 à 14h43min50s	Dépôt initial
En attente de transmission	25 février 2019 à 14h45min03s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	25 février 2019 à 14h45min12s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	25 février 2019 à 14h50min22s	Reçu par le MIAT le 2019-02-25